

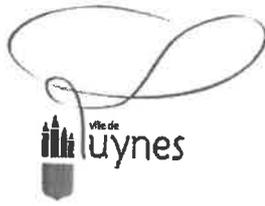
Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le 20 NOV, 2024

ID : 037-213701394-20241106-DGS\_2024\_100-AR

SLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRÊT D'UN MONTANT DE 350 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE	Décision 06/11/2024  N° DGS/2024/100

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU les articles L.2121-29, L.2122-21 al 6 et L.2122-22 al 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

VU les besoins de financement de la commune, dans le cadre du programme d'investissement 2024,

VU la consultation faite auprès de trois organismes bancaires,

VU la proposition de financement en date du 14 octobre 2024, de la Caisse d'Épargne Loire-Centre,

### DÉCIDE

#### Article 1 :

De souscrire un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre, dont les caractéristiques sont définies ci-dessous :

- Montant : 350 000€
- Durée : 15 ans
- Taux révisable : taux du Livret A + une marge de 0.60 %
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Type d'amortissement : Amortissement constant du capital
- Échéance : Mensuelle
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant emprunté
- Déblocage unique des fonds au plus tard le 30 janvier 2025

#### Article 2 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

#### Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 06 NOV, 2024

- sa publication sur le site internet de

la commune le : 20 NOV, 2024

Fait à LUYNES, le 06 novembre 2024

Le Maire,



Bertrand RITOUJET

Envoyé en préfecture le 06/11/2024  
Reçu en préfecture le 06/11/2024  
Publié le **20 NOV, 2024** *SLOW*  
ID : 037-213701394-20241106-DGS\_2024\_100-AR